

Conditions générales HM Law B.V. du 1er septembre 2021

(ci-après "Conditions générales")

1. Toutes les instructions données, que ce soit directement à HM Law B.V. ou à des avocats individuels employés par HM Law B.V., sont, indépendamment des articles 7:404, 7:407 et 7:409 du Code civil néerlandais, acceptées et exécutées exclusivement par HM Law B.V., même si l'intention expresse ou implicite est qu'une instruction soit exécutée par un avocat en particulier. En particulier, l'effet des articles 7:404 et 7:407, paragraphe 2, du Code civil néerlandais, qui établissent une responsabilité conjointe et solidaire dans le cas où deux personnes ou plus ont reçu une instruction, est entièrement exclu.
2. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute mission, y compris toute mission de suivi ou mission modifiée ou complémentaire, confiée à HM Law B.V., ainsi qu'à tous les autres contrats conclus avec HM Law B.V., ainsi qu'à tous les services fournis par HM Law B.V., et à tout ce qui peut découler de ces contrats, y compris les missions de suivi et/ou les missions modifiées, ou s'y rapporter. L'applicabilité de toute autre condition générale est expressément exclue par HM Law B.V..
3. Les clauses des présentes conditions générales ont été établies au profit de HM Law B.V., ainsi qu'au profit des sociétés professionnelles qui y participent, des avocats et employés travaillant chez HM Law B.V., des personnes travaillant pour ou par l'intermédiaire de HM Law B.V., de tous les tiers engagés ou à engager par HM Law B.V., de toute personne pour laquelle HM Law B.V. est ou peut être responsable d'actes ou d'omissions, ainsi que de tous les héritiers et successeurs légaux des personnes susmentionnées (ci-après "groupe HM Law").
4. Toute responsabilité personnelle du groupe HM Law est expressément exclue. Seule HM Law B.V. est responsable des éventuelles erreurs commises.
5. Toute responsabilité de HM Law B.V. et/ou du groupe HM Law sera en tout état de cause limitée au montant payé dans le cas concerné au titre de l'assurance responsabilité professionnelle souscrite par HM Law B.V., augmenté du montant de la franchise qui, en vertu des conditions de la police, n'est pas à la charge des assureurs. Si, pour quelque raison que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, la faute ou la négligence de HM Law B.V. et/ou du groupe HM Law), aucun paiement ne devait être effectué au titre de ladite assurance, toute responsabilité de HM Law B.V. ou du groupe HM Law serait limitée au montant facturé par HM Law B.V.. Cette disposition s'applique également si HM Law B.V. ou le groupe HM Law peut être tenu pour responsable du non-paiement en vertu de la police d'assurance.
6. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité de HM Law B.V. pour les dommages indirects visés par la loi néerlandaise ou toute perte directe ou indirecte, entre autres, de revenus, de bénéfices, de production, d'opportunités commerciales et autres est exclue dans son intégralité.

7. HM Law B.V. a le droit de faire appel à des tiers pour l'exécution de sa mission ou de ses activités. Le choix des tiers auxquels HM Law B.V. fera appel se fera, dans la mesure du possible et de manière raisonnablement appropriée, en concertation avec le client et avec toute l'attention requise. HM Law B.V. n'est pas responsable des manquements de ces tiers, sauf en cas d'intention ou de négligence grave de la part de HM Law B.V.
8. HM Law B.V. conviendra avec le client d'un prix fixe ou d'un taux horaire. Si un taux horaire a été convenu, HM Law B.V. a le droit d'adapter le taux horaire au 1er janvier de chaque année suivant l'année au cours de laquelle l'instruction a été acceptée, conformément à l'indice des prix à la consommation tel que publié par le CBS.
9. Sauf accord écrit contraire, le paiement doit être effectué dans les 14 jours suivant la date de facturation, faute de quoi le client/donneur d'ordre sera en défaut de plein droit (c'est-à-dire sans qu'aucun rappel ou mise en demeure ne soit nécessaire). En cas de retard, le client est redevable d'un intérêt de retard de 1 % par mois ou partie de mois sur le montant de la facture ou la partie non payée de celle-ci, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date de paiement. Les frais de recouvrement extrajudiciaires sont fixés à un minimum de 15 % de la partie impayée du montant de la facture (TVA comprise).
10. HM Law B.V. dispose d'une procédure de réclamation qui définit la procédure utilisée par HM Law B.V. pour traiter les réclamations des clients de HM Law B.V. concernant les services fournis par un avocat de HM Law B.V.
Si HM Law B.V. ne parvient pas à trouver une solution acceptable pour les plaintes d'un client concernant les services fournis par un avocat de HM Law B.V. par le biais de cette procédure de plainte, ce client peut, dans les douze mois suivant le règlement écrit, soumettre les plaintes exclusivement au tribunal de première instance d'Amsterdam.
11. La relation juridique entre HM Law B.V. et le client est régie par le droit néerlandais.
12. Les présentes conditions générales ont été rédigées en néerlandais et en anglais. En cas d'ambiguïté ou de différence entre les textes néerlandais et anglais des conditions générales, c'est le texte néerlandais qui fait foi.
13. HM Law B.V. peut modifier les présentes conditions générales de temps à autre. La version la plus récente de ces conditions générales sera toujours d'application.